



VILLE DE NICE

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Il est procédé à l’affichage depuis le 27 mai 2022, en Mairie Principale, sur les panneaux habituels et sur le site internet www.nice.fr dans la rubrique www.nice.fr/fr/le-conseil-municipal/publicite-des-actes, de l’avis au public relatif à la clôture au 27 mai 2022 de la concertation publique du Pôle Santé.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE NICE, le **30 MAI 2022**

Pour le Maire et par délégation de signature,
Le Directeur des Assemblées

Nadège AVALLET